

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, jeudi 31 mars 2022

CRÉATION D'UN RÉSEAU RÉGIONAL DES URGENCES EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : « Urg'ARA »

Sous l'impulsion du Directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, un réseau régional unique des urgences vient d'être créé sous la forme d'un groupement de coopération sanitaire (GCS) dont l'assemblée constitutive s'est réunie ce lundi 28 mars à Lyon.

Historiquement, la région Auvergne-Rhône-Alpes est couverte par 4 réseaux d'urgences –Ramu, Renau, Resuval et Reulian–, mobilisés de plus de 20 ans, avec pour chacun un ancrage universitaire. Ces réseaux ont contribué à l'émergence au sein de la communauté médicale, de réflexions et de partages de pratiques concernant la prise en charge des urgences.

L'organisation de l'aide médicale urgente constituant plus que jamais un enjeu majeur de l'offre de soins, le Dr Grall, Directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes affirme sa volonté de consolider les travaux jusqu'ici portés par les 4 réseaux en fédérant les acteurs au sein d'un réseau unique à l'échelle régionale.

Ce réseau, nommé Urg'ARA, permettra de faire fructifier le travail et la réflexion stratégique que ces 4 réseaux initiaux portent depuis de nombreuses années et de repositionner l'Observatoire Régional des Urgences au « cœur » des réflexions.

Urg'ARA disposant d'une vision régionale sera organisé autour de 5 missions :

- la promotion d'une démarche d'amélioration continue des pratiques,
- la structuration et l'animation régionale des thématiques et des filières,
- l'organisation de la collecte et de l'analyse des données issues des Résumés de Passage aux Urgences à la demande de l'ARS,
- le portage d'actions de formations,
- et la valorisation scientifique de travaux de recherche.

Urg'ARA : un groupement de coopération sanitaire piloté par une équipe d'administrateurs

Le réseau revêt la forme d'un Groupement de coopération sanitaire de moyens et de droit public auquel l'ensemble des établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes disposant d'une autorisation de médecine d'urgences adhéreront avant l'été 2022 comme membres de droits. D'autres membres seront associés notamment les Médecins correspondants du SAMU (MCS) ou d'autres partenaires tels que le GCS SARA.

Contact presse

Direction des relations publiques et de la communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

Une première étape a été franchie ce lundi 28 mars 2022 à travers la tenue d'une assemblée générale constitutive, en présence des établissements porteurs des réseaux historiques et des 4 centres hospitaliers universitaires (Lyon, Grenoble, St-Etienne et Clermont-Ferrand).

A l'issue de cette assemblée, une équipe d'administrateurs a été élue : Madame Labro Gouby, Directrice générale du centre hospitalier de Fleyriat (01) se voit confier la mission d'administratrice et le professeur Karim Tazarourte (responsable médical du SAMU 69, SAMU de zone), est élu quant à lui, administrateur adjoint.

La gouvernance de ce GCS se veut volontairement resserrée. Il travaillera en lien avec deux instances de réflexion et de gouvernance sur les travaux menés : l'Observatoire Régional des Urgences et un Comité Scientifique, dont les CHU assureront la caution universitaire.

Une première feuille de route a été élaborée par et pour les professionnels des urgences.

Au-delà des travaux inhérents à la collecte et l'analyse des Résumé de Passages aux Urgences (RPU), le suivi du pacte de refondation des urgences et ses applications pratiques (Gestion de l'aval des services d'urgence, admissions directes des personnes âgées dans les services hospitaliers, etc.), ainsi que les travaux relatifs à certaines filières de soins vont se poursuivre comme ceux concernant les traumatisés sévères ou encore la gériatrie ([projet EHPUR](#)).

Plusieurs thèmes seront abordés, notamment le management des organisations de travail au sein des services d'urgences, l'outillage des ARS dans le cadre de la réforme du financement ou encore le déploiement de l'outil régional d'information partagé des services mobiles d'urgence (SI SMUR).

A noter que ce réseau construit par et pour les professionnels n'appelle aucune cotisation de la part des établissements adhérents. Par ailleurs, il a reçu un retour positif des représentants des fédérations hospitalières - FHF, FHP et FEHAP- auprès desquels le réseau a été présenté.